

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-trois le 21 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 15 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.
Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme THEUIL, M. CARDOSO, Mme HOLGADO, M. EYMAS, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme DUBOURG à M. BALDES, Mme PAIN-GOJOSSO à M. CARREAU, Mme BAYLE à Mme SARRAUTE, Mme BAUDERE à M. BROSSARD, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etaient excusés:

M. ELIAS, Mme LUCKHAUS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. EYMAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 20
Conseillers votants : 25

Pour : 23
Contre : 2
Abstention : 0

22 – BUDGET PRINCIPAL M57 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 AU BUDGET 2023

Le Conseil Municipal délibère à la majorité

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2022 au Budget Principal M14 est comme suit :

- 726 598,26 € au compte R 002 de manière à financer de nouvelles dépenses de fonctionnement,

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent	489 380,01 €
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent	944 214,11 €
	Déficit	
Résultat de clôture à affecter	Excédent	1 433 594,12 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	
	Déficit	229 375,72 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	
	Déficit	885 971,70 €
Résultat comptable cumulé R001	Excédent	

Résultat comptable cumulé D001	Déficit	1 115 347,42 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		142 021,24 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		550 372,80 €
Solde des restes à réaliser		408 351,56 €
Besoin (-) réel de financement		706 995,86 €
Excédent (+) réel de financement		

Affectation du résultat de la section de fonctionnement
Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	706 995,86 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
Sous-total (R 1068)	706 995,86 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement	1 433 594,12 €
Recette non budgétaire au compte 110	
Recette budgétaire au compte R 002 du budget N+1	726 598,26 €
TOTAL	1 433 594,12 €
Résultat déficitaire en report	
Recette non budgétaire au compte 119	
Déficit reporté à la section de fonctionnement D002	

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté :	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1
	726 598,26 €	1 115 347,42 €	0,00 €
			R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :
			706 995,86 €

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 13 mars 2023 et a pris acte.

Fait et adopté à la majorité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 23/03/23
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20230321-70166-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE